PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

INVITATION PRESSE

Metz, le 21 juillet 2021

SOUS EMBARGO JUSQU'À LA FIN DES CONTRÔLES
PASS SANITAIRE

Contrôles à visée pédagogique

Depuis ce mercredi 21 juillet 2021, le pass sanitaire est étendu aux lieux de loisirs, de sport et de culture accueillant plus de 50 personnes.

Les exploitants de ces lieux ont à charge le contrôle du pass sanitaire pour chaque client, tandis que la vérification de la bonne corrélation entre le pass sanitaire et les papiers d'identité des clients reste du ressort des forces de l'ordre lors de contrôles aléatoires ou d'alertes ciblées. Afin, de mettre en place cette nouvelle mesure, les responsables des établissements recevant du public (ERP) disposent d'une période de rodage de huit jours. Des sanctions seront ensuite prévues en cas de non-vérification du pass sanitaire.

Afin d'accompagner la mise en place de ce nouveau système, Parvine Lacombe, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, est présente aux côtés de la direction départementale de la protection de la population et de la direction départementale de la sécurité publique à l'occasion de contrôles pédagogiques :

– Vous êtes cordialement invités à assister à cette opération -
RDV jeudi 22 juillet à 15h45
devant le zoo d'Amnéville
SOUS EMBARGO JUSQU'À LA FIN DES CONTRÔLES

Le pass sanitaire est un outil qui permet de conserver des lieux ouverts et évite le recours à des restrictions lourdes. **Face à un risque annoncé de 4e vague la seule solution reste l'accélération de la vaccination.**

– Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail ou par téléphone au 03 87 34 87 25 avant le jeudi 22 juillet 2021 13 h –

Contact presse
Noëlly Ballabio : 06 18 36 20 07
Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle